



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

maladies du bétail

Question écrite n° 60289

Texte de la question

M. Jean-Pierre Abelin attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur les conséquences économiques, sociales et humaines dramatiques pour les éleveurs français suite aux crises successives de l'ESB et de l'épizootie de fièvre aphteuse. En effet, à la crise de l'ESB s'est ajoutée ces dernières semaines celle de la fièvre aphteuse. Les répercussions en terme d'image et de marché en sont considérables et les conséquences économiques redoutables. L'ensemble de la filière fait face aujourd'hui à un triple effondrement. En premier lieu, les consommateurs perdent confiance, et ce phénomène paraît plus durable que lors de la crise de 1996. Il se traduit par une chute de la consommation de l'ordre de 30 % depuis octobre, alors même que la consommation de viande bovine avait rattrapé son niveau d'avant 1996. Puis, les exportations s'effondrent, du fait de la fermeture de nombreux marchés et des diverses mesures d'embargos prises même si elles ont été levées dernièrement, tant en raison de l'ESB que de la fièvre aphteuse. Pour finir, il faut ajouter que le cours du prix des animaux et de 25 % à 30 % inférieur à la normale. Actuellement, les débouchés aux abattoirs sont limités, et ceux des marchés extérieurs inexistantes. Le rachat des bêtes dans le cadre du retrait-destruction se fait aux environs de 11,30 francs le kilo contre 17 francs le kilo avant la crise. Les éleveurs peuvent ainsi perdre 1 500 à 2 500 francs par tête de bétail. Dans ce contexte c'est la survie même de tout un secteur d'activité agricole qui se trouve menacée. C'est pourquoi, il lui demande s'il a l'intention de mettre en application certaines propositions qui lui avait été faites lors de précédents débats à l'Assemblée nationale telles que l'indemnisation des éleveurs sur la base d'un prix correspondant au cours du marché avant la crise, la prise en charge effective des cotisations sociales, des intérêts d'emprunts et des reports des annuités en capital, le soutien direct au revenu des éleveurs, le contrôle drastique des importations de viande en provenance des pays qui ne seraient pas imposés par la même règle de sécurité et la mise en place rapide d'un véritable plan protéines végétales, faisant suite à l'interdiction des farines animales, afin de réduire notre dépendance à l'égard des importations américaines. Enfin il lui demande dans quels délais il compte indemniser les éleveurs qui, à ce jour, n'ont toujours pas reçu d'aides substantielles.

Texte de la réponse

Le Gouvernement a pris l'entière mesure des fortes perturbations qu'a connues la filière bovine depuis le mois d'octobre 2000. Dès les premiers jours, il est intervenu en appui aux éleveurs et aux entreprises et continue à intervenir encore pour permettre à cette filière de trouver les conditions d'un nouvel équilibre, en poursuivant l'objectif d'un très haut niveau de sécurité sanitaire à tous les stades de production et de commercialisation, associé à une relance de la consommation et à une juste répartition des revenus au sein de la filière. Le ministre de l'agriculture et de la pêche est ainsi intervenu régulièrement, dans le cadre du conseil de l'Union européenne et auprès de la commission, pour obtenir l'adaptation des outils de régulation du marché de la viande bovine avec, notamment, la mise en place de dispositifs exceptionnels comme le stockage privé de viande de vache, l'intervention publique dérogatoire pour les broutards, ainsi que le programme de retrait-destruction de bovins de plus de trente mois sur le premier semestre 2001, relayé depuis par l'achat spécial. Concernant la situation financière et économique des éleveurs et des entreprises, le Gouvernement a mis en oeuvre une solidarité

nationale envers les acteurs de la filière les plus durement affectés par la crise. Ceci s'est traduit par une gamme de dispositifs, adaptés à chaque maillon de la filière, arrêtés en étroite concertation avec les représentants professionnels des différentes familles. Dans le cas des éleveurs, il s'agissait de dispositifs d'aide à la trésorerie, avec l'accélération du versement des aides animales en 2000, le report des cotisations sociales, l'accès à des prêts bonifiés à 1,5 %, l'allègement des charges (avec 400 millions de francs mobilisés dans le cadre du fonds d'allègement des charges) et des mesures directes d'appui au revenu, avec l'accroissement à son maximum de la part nationale de la prime au maintien du troupeau de vaches allaitantes (PMTVA) dès 2001 et un dispositif spécifique d'aides directes ciblées. Ce dernier volet représente à lui seul une enveloppe de 1 milliard de francs. Annonce fin février 2001, il a fait l'objet de paiements dans des délais exceptionnellement courts, la majeure partie des versements ayant été effectuée en mai et juin, grâce à la forte mobilisation de l'ensemble des services du ministère de l'agriculture et de la pêche et de l'Office national interprofessionnel des viandes, de l'élevage et de l'aviiculture (OFIVAL). La mobilisation du Gouvernement reste permanente pour trouver, avec les professionnels de la filière bovine, des voies de sortie rapide de cette crise, dont personne ne sous-estime la gravité. Le travail mené cet été, en concertation avec les organisations professionnelles, a conduit le ministre de l'agriculture et de la pêche à annoncer, le 6 septembre 2001, plusieurs nouvelles mesures d'aide. D'une part, pour soutenir la trésorerie des éleveurs bovins, le Gouvernement a décidé l'accélération du paiement de la prime au maintien du troupeau de vaches allaitantes (PMTVA), ce qui représente un apport de trésorerie d'environ 850 millions de francs sur 2001 et la mobilisation du fonds d'allègement des charges (FAC) qui reste disponible au niveau du Crédit agricole en faveur des éleveurs bovins. En outre, il a été demandé à la Commission européenne, et obtenu, que soit reconduite la mesure prise l'année dernière pour augmenter la part des acomptes versés au titre de la prime spéciale aux bovins mâles (PSBM) et de la prime à l'abattage (PAB), de 60 % à 80 % du montant de référence. Enfin, la procédure AGRIDIFF, destinée aux agriculteurs en difficulté, s'applique en priorité aux éleveurs bovins. D'autre part, une cellule opérationnelle a été instaurée à l'OFIVAL et se réunit régulièrement pour faciliter le bon fonctionnement au niveau national des dispositifs communautaires de dégageement du marché, que sont l'intervention publique et l'achat spécial. Dans le même esprit, le Gouvernement a décidé d'assurer la prise en charge des tests ESB effectués sur les bovins de plus de trente mois qui entrent dans l'achat spécial, en attendant le financement communautaire demandé. Une enveloppe de 36 millions de francs est prévue à cet effet. Il convient, cependant, de souligner que les opérations de dégageement de marchés sont déclenchées par la commission, en fonction des cotations observées et des offres présentées, ce qui a amené le ministre de l'agriculture et de la pêche à interpeller vigoureusement les opérateurs, courant septembre, pour les exhorter à déposer des offres acceptables, pour des volumes cohérents avec l'objectif d'allègement du marché. De plus, la communication sur la viande bovine, qui a déjà bénéficié d'un soutien des pouvoirs publics à hauteur de 28 millions de francs depuis le début de la crise, fait à nouveau l'objet d'une aide supplémentaire de l'Etat de 40 millions de francs, qui vient appuyer les moyens déployés par les acteurs de l'interprofession bovine en faveur de ce type d'action, pour relancer la consommation. Le programme de communication résultant de ces efforts conjoints a été présenté lors d'une conférence de presse le 16 octobre 2001. Enfin, sur la question des marges et des prix, il revient d'abord aux acteurs économiques de trouver des équilibres de prix compatibles à la fois avec les intérêts de la filière et ceux des consommateurs. Un observatoire associant professionnels et administrations a été mis en place, et s'est déjà réuni, afin de favoriser cette démarche. Le ministre de l'agriculture et de la pêche souhaite également aboutir à des solutions plus structurelles pour remédier aux difficultés du bassin allaitant, largement tourné vers la production des broutards, et plus généralement pour assurer la pérennité de l'élevage allaitant. Il a confié à M. Mordant, ingénieur général du génie rural, des eaux et des forêts, une mission en ce sens. Il s'agira, en concertation étroite avec les professionnels et en liaison avec le groupe bassin allaitant de l'Assemblée nationale, présidé par M. Rebillard, député de Saône-et-Loire, de proposer des orientations pour que cette production soit moins fragile et moins sensible aux aléas économiques de l'exportation. A ces différentes mesures annoncées le 6 septembre s'ajoutent, presque chaque jour, de nouvelles initiatives. Le 17 octobre, ce sont vingt-trois initiatives, en cours ou à prendre dans les prochaines semaines, qui ont ainsi été recensées. Il est prévu de compléter régulièrement cette liste, car ce n'est pas une solution miracle mais plutôt une série d'actions mises bout à bout qui va permettre de sortir de la crise. Parmi ces initiatives figure un calendrier pour mettre au point un volet complémentaire au plan d'accompagnement des éleveurs bovins qui a déjà été engagé et largement mis en oeuvre. C'est une décision de principe, dont les modalités seront définies au cours des semaines à venir, à partir de diagnostics demandés aux directeurs départementaux de l'agriculture et de la forêt et des comptes

provisoires de l'agriculture. L'étape finale sera une table ronde avec les représentants des éleveurs bovins à la mi-décembre. Une politique volontariste a également été engagée sur les jeunes veaux pour qu'ils puissent être valorisés dans des filières spécifiques, allégeant ainsi à terme le marché de la viande rouge. Le Gouvernement est décidé à accompagner l'expertise et la mise en oeuvre de voies durables qui permettent d'étoffer et compléter les filières classiques de valorisation qui sont celles du veau élevé au pis et du veau de boucherie. Il s'agirait, par exemple, de baisser les poids des carcasses de veaux de boucherie pour faire entrer plus de veaux dans cette filière, ou de trouver de nouvelles valorisations industrielles pour une partie des jeunes veaux. Dans la mesure où des professionnels, appuyés par l'Etat, engagent un processus pour mettre sur pied des filières pérennes de cette nature, alors, pour faire la jonction avec la montée en puissance de ces filière, et à titre provisoire, le Gouvernement est prêt à faire fonctionner un dispositif de dégagement de marché sur les jeunes veaux.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Pierre Abelin](#)

Circonscription : Vienne (4^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 60289

Rubrique : Élevage

Ministère interrogé : agriculture et pêche

Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 23 avril 2001, page 2336

Réponse publiée le : 17 décembre 2001, page 7236